



révision
scoters

LA RÉVISION DU SCOTERS

**POURQUOI,
COMMENT ?**





SOMMAIRE



- 4** La révision est lancée !
Pourquoi réviser ?
- 5** La révision, une nouvelle évolution de fond du SCOTERS
- 6** Le périmètre de la révision : un territoire resserré, mais surtout pas isolé
- 7** Calendrier de la révision
- 8** Des travaux guidés par 2 « fils rouges » :
 - les enjeux de gouvernance
 - l'enjeu « Énergie - climat »
- 10** Retour sur le Bilan 2018 de l'application du SCOTERS
- 11** La construction du nouveau projet de territoire



LA RÉVISION EST LANCÉE !

Le schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) a été approuvé par délibération du Comité syndical du 1^{er} juin 2006. Depuis, il a fait l'objet de quatre modifications (périmètre, armature, commerce et grenellisation), dont la dernière date du 21 octobre 2016.

La révision du SCOTERS a été décidée à l'unanimité en Comité syndical le 11 octobre 2018.

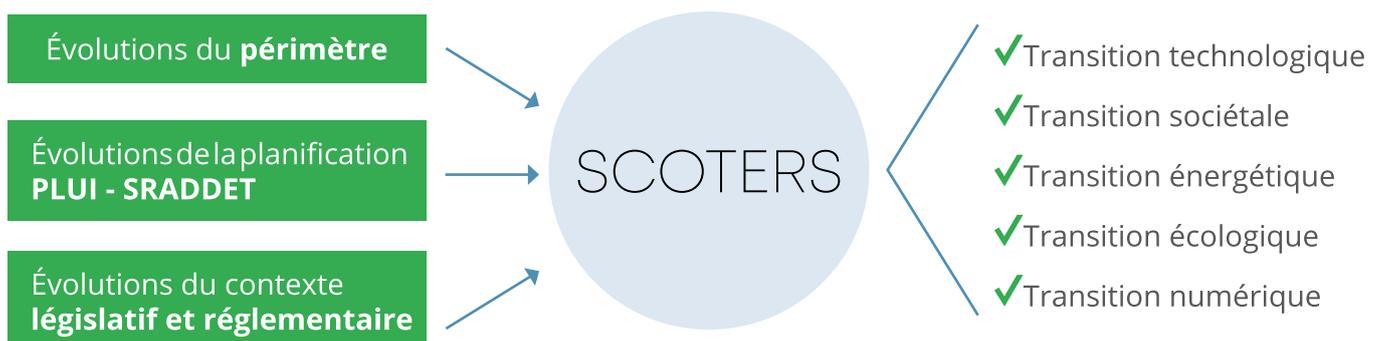
Ce choix s'appuie sur les travaux d'analyse des résultats de l'application du SCOTERS entre 2012 et 2018 (bilan obligatoire à 6 ans, cf. art. L.143-28 du CU)

> Voir focus sur ce point en page 10

Pour aller plus loin : Délibération du 17 mai 2018 portant analyse des résultats de l'application du SCOTERS entre 2012 et 2018.

POURQUOI RÉVISER ?

- ✓ **PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE** lié à l'impact de la réforme territoriale conduite par la loi portant Nouvelle Organisation de la République du 07/08/2015, dite loi Notre
- ✓ **RÉINTERROGER LE PROJET DE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES ET SOCIÉTALES** à l'œuvre aujourd'hui et les nouveaux objectifs climat-énergie ;
- ✓ **INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**, dont la nouvelle hiérarchie des normes (SRADDET ; PLUi).



Pour aller plus loin : Délibération du 11 octobre 2018 portant prescription de la révision du SCOTERS (point n°2)

LA RÉVISION, UNE NOUVELLE ÉVOLUTION DE FOND DU SCOTERS



LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE DU SCOTERS S'APPUIE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS :

- **consolider et poursuivre l'engagement du territoire** dans la transition énergétique ;
- **prendre en compte les nouveaux sujets** : effets du numérique, explosion des besoins logistiques, nouveaux enjeux agricoles, climatiques, optimisation du stationnement dans les zones d'activités économiques et commerciales, etc. ;
- **mettre en valeur les interdépendances entre les 4 EPCI** et jouer la complémentarité autour d'un projet politique partagé ;
- **travailler avec les SCoT voisins** ;
- **fixer un cap chiffré de développement du territoire** en s'interrogeant sur le cadre de vie proposé, les besoins des habitants et des acteurs économiques, l'équilibre à trouver entre attractivité et protection ;
- etc.



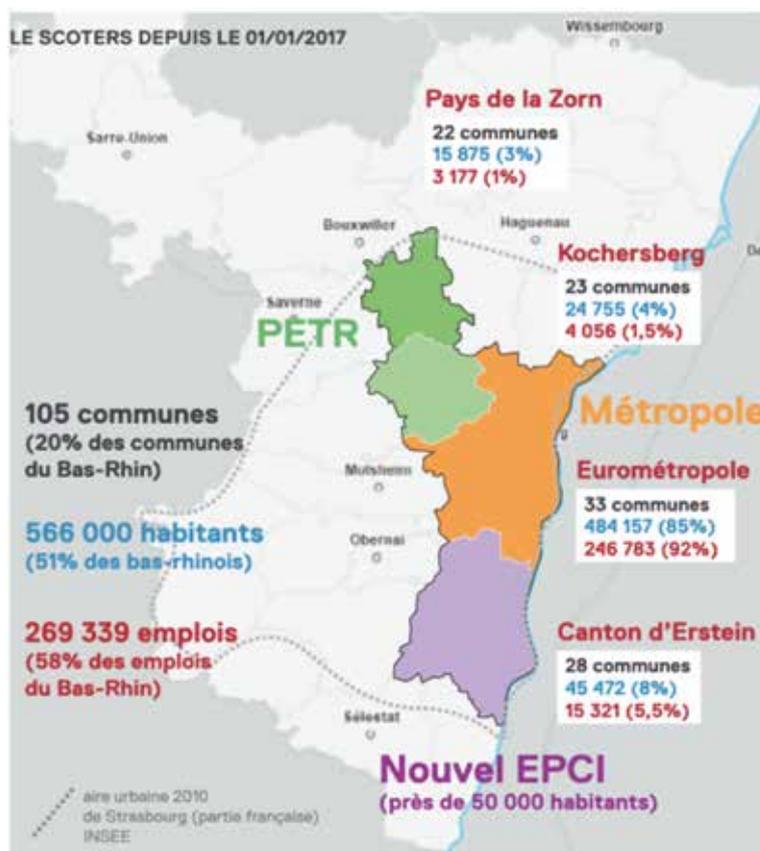


LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉVISION : UN TERRITOIRE RESSERRÉ, MAIS SURTOUT PAS ISOLÉ

Le périmètre du SCOTERS a évolué suite à l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017.

Par le jeu des fusions, le SCOTERS compte aujourd'hui 4 EPCI et 104 communes.

Ce territoire resserré renforce les enjeux de cohésion interne, et des relations avec les territoires voisins qui constituent l'un des deux fils conducteurs retenu pour la révision.



CALENDRIER DE LA RÉVISION

4 ANS DE TRAVAUX POUR RÉÉCRIRE LE PROJET DE TERRITOIRE DU SCOTERS

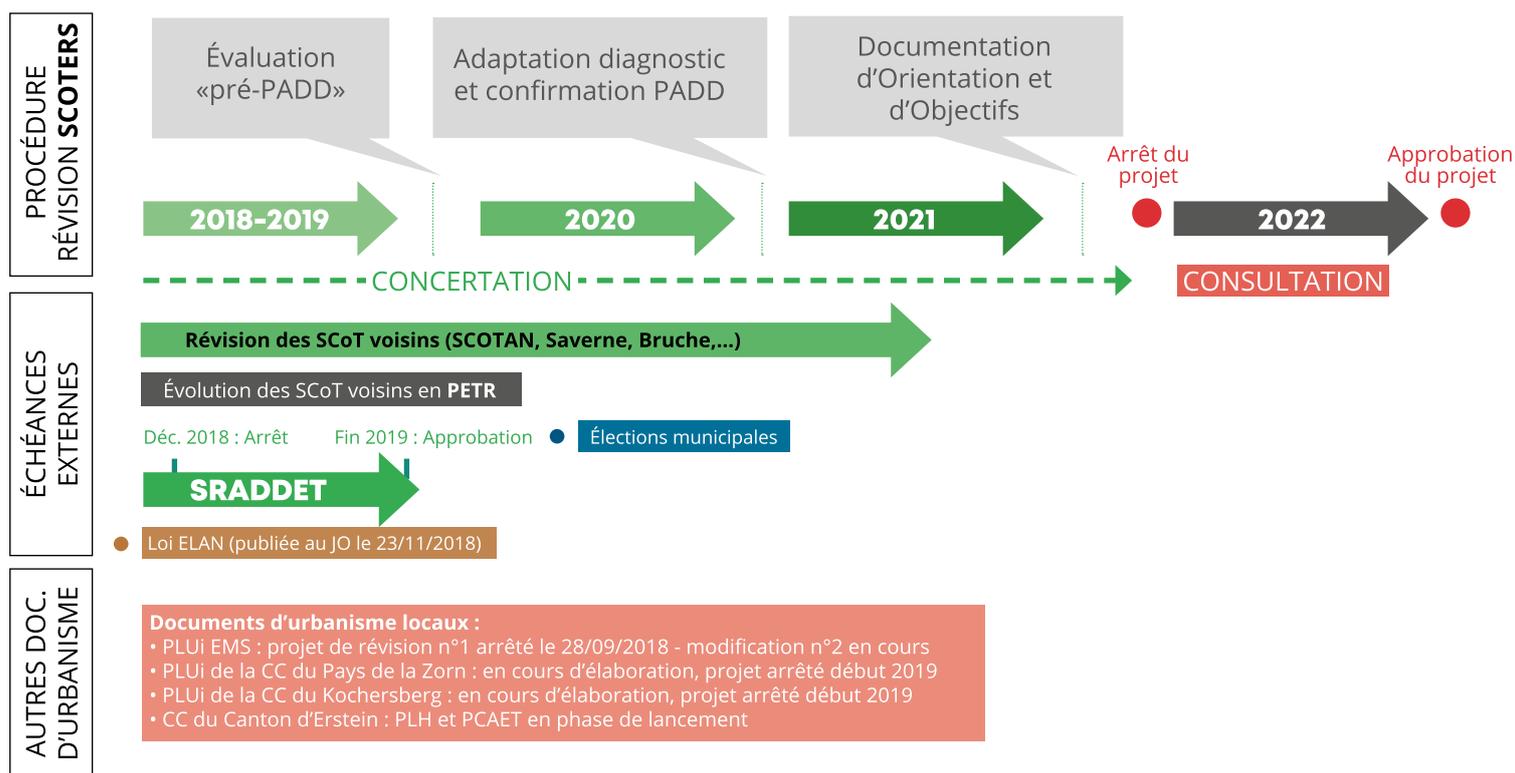


Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg

Extrait de la présentation des travaux de révision aux PPA et en comité syndical – décembre 2018

Une importante concertation avec les élus et les partenaires ainsi qu'avec les forces vives du territoire est attendue pour construire ensemble le SCOTERS de demain.

L'adhésion au projet est essentielle pour permettre son application.

Un comité de pilotage appelé « Copil révision » a été mis en place pour suivre étroitement les travaux de révision. Il est constitué des Présidents des communautés de communes du Pays de la Zorn, du Kochersberg et du canton d'Erstein, et de l' élu référent sur le PLUi de l'EMS.



DES TRAVAUX GUIDÉS PAR 2 « FILS ROUGES » :

• **LES ENJEUX DE GOUVERNANCE :** POUR UN PROJET DE TERRITOIRE APPROPRIÉ ET UNE INTENSIFICATION DES RÉSEAUX

Le SCOTERS n'est pas seulement un document juridique. C'est aussi un espace de dialogue d'une part pour les territoires qui le composent, et d'autre part vis-à-vis de ses voisins.

Les logiques de fonctionnement métropolitain du territoire dépassent en effet très largement le nouveau périmètre de SCoT notamment vers le nord et l'ouest.

Tout l'enjeu de la révision se situe donc dans la capacité du SCOTERS à fédérer ses membres autour d'un projet de territoire partagé et à articuler son projet avec ses voisins en construisant des liens de coopération.

• **L'ENJEU « ÉNERGIE - CLIMAT » :** UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Aujourd'hui, **l'urgence du défi climatique** est une préoccupation mondiale, ayant un impact local, qui nécessite une prise en main par les acteurs publics. Au-delà des questions énergétiques, le territoire doit penser son développement en s'appuyant sur un nouveau modèle, vertueux et volontariste pour le bien de ses habitants.

Les documents de planification, tels que les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), le futur SRADDET et naturellement les SCoT et les PLU/PLUi sont des outils clé pour diminuer les besoins en énergie et encourager la production d'énergie à l'échelle d'un territoire donné.

Ces démarches permettent aux élus d'afficher leur niveau d'ambition en matière d'énergie et d'engager le dialogue avec les acteurs de l'aménagement (aménageurs et promoteurs notamment).



Les leviers directs et indirects sont nombreux.

SCOTERS ET ÉNERGIE, OÙ EN EST-ON ?

Le SCOTERS en vigueur propose aujourd'hui peu de leviers pour agir directement sur ces questions énergétiques, mais il va dans le bon sens, avec de nombreuses orientations « aux effets indirects », telles que celles portant sur la densité, la mixité fonctionnelle, l'habitat intermédiaire, l'optimisation du foncier et la diminution de l'étalement urbain.

Depuis 2012, date du premier bilan, le syndicat mixte a offert aux élus un lieu de débat, de coordination et d'acculturation sur les sujets émergents dont celui du lien énergie-climat et urbanisme.

La révision est l'occasion de préciser jusqu'où et comment le SCOTERS peut intégrer ces enjeux pour concrétiser une stratégie collective.



QUELQUES PISTES :

- **une approche nouvelle de la mobilité** : réseau cyclable, taxe carbone, requalification des grands axes avec un volet environnemental, ZFE, etc.
- **une réflexion sur la localisation des équipements** publics et projets d'envergure (couloirs de vigilance, réseaux d'énergie)
- **un urbanisme plus sobre en énergie** (réhabilitations et constructions neuves, une amélioration de l'efficacité énergétique (réutilisation de la chaleur fatale, prise en compte, développement et création de réseaux de chaleur)
- **des partenariats** (cohérence des actions)
- **un rapprochement avec le monde agricole** pour traiter les lisières urbaines en bonne intelligence
- **une meilleure prise en compte des précarités** (existantes et à venir)
- **plus de végétalisation et une limitation de l'imperméabilisation des sols**
- **une intégration du risque** comme une composante majeure du projet (être proactif : anticiper, prendre des initiatives)

Le SCOTERS est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME intitulé « planification 2° », qui vise à accompagner pendant 3 ans (soit la durée prévisionnelle de la révision) les documents de planification à différentes échelles au niveau national, vers une traduction dans le document et sa mise en œuvre des défis climatiques et de transition énergétique.



RETOUR SUR LE BILAN 2018 DE L'APPLICATION DU SCOTERS

L'année 2018 a été l'occasion pour le SCOTERS d'analyser les résultats de son application sur les 6 dernières années.

✓ UNE ÉVALUATION « POLITIQUE »

Un travail d'ordre qualitatif a été mené en lien étroit avec les élus locaux.

Il a porté sur leur niveau d'appropriation du SCOTERS, les points forts et les points de blocages, ainsi que sur leurs souhaits d'évolution.

✓ UNE ÉVALUATION « TECHNIQUE »

En parallèle, un travail d'ordre quantitatif a été mené par l'ADEUS.

Il a porté sur 5 grands sujets, qui reprennent les piliers du SCOTERS en vigueur, pour interroger les effets des orientations en vigueur et identifier les enjeux actuels :

- **répondre aux besoins en logements, services et équipements des habitants**
- **organiser le territoire autour des transports en commun**
- **assurer une gestion économe du foncier**
- **optimiser et partager le développement économique**
- **préserver le cadre de vie, la santé, les ressources et le bon fonctionnement écologique du territoire**

Pour aller plus loin : Résultats de l'application du SCOTERS : bilan 2018

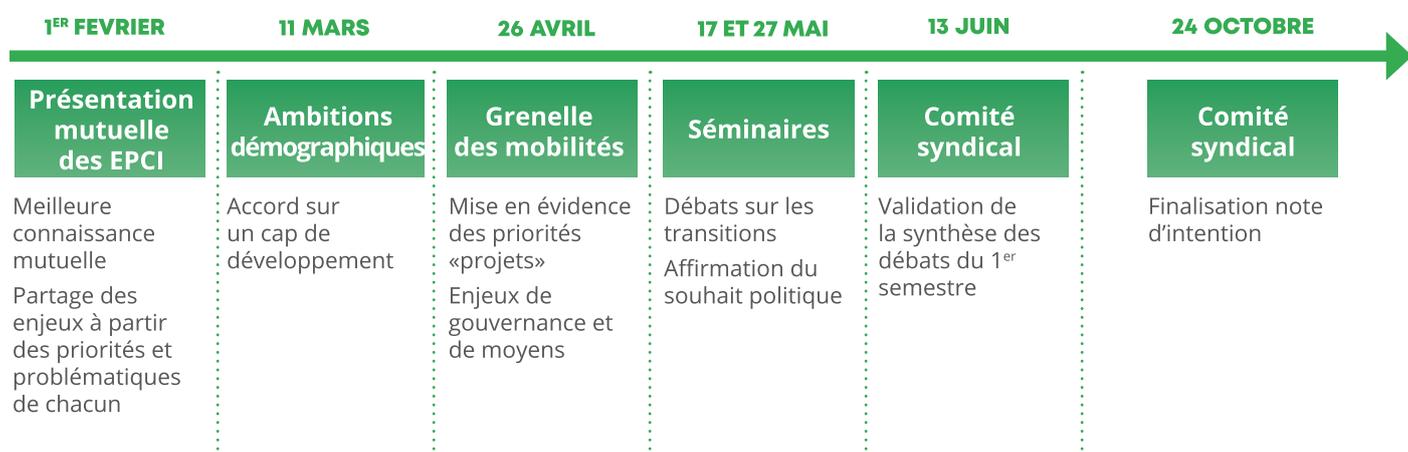
LE DIAGNOSTIC DU SCOTERS EN RÉVISION
S'APPUIERA FORTEMENT SUR CE BILAN.
IL SERA ÉTABLI D'ICI L'ÉTÉ 2020.

LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

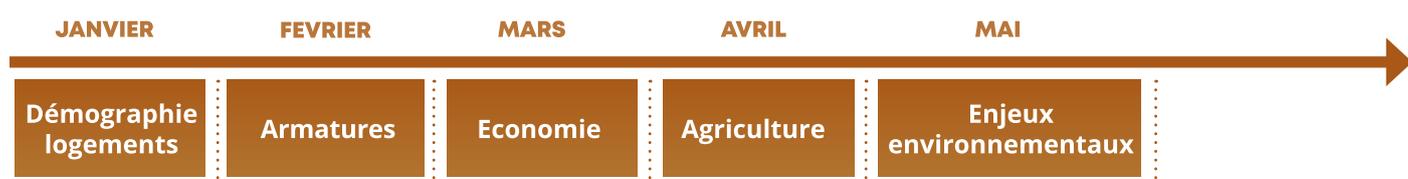
Le premier semestre 2019 a fait l'objet de diverses rencontres-débats sur le projet de territoire, auxquelles l'ensemble des élus locaux ont systématiquement été associés et conviés.

RETOUR SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2019

ASSOCIATION DES **ÉLUS LOCAUX**



TRAVAUX DU «**COPIL RÉVISION**»



Suite : Voir la « note d'intention » présentant l'état des réflexions à ce stade (fin 2019).





13 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 15 22 22
www.scoters.org